

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 11 octobre 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-10-314 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'octobre 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- La période de parole au public a débuté à 19 h 00 et s'est terminée à 19 h 04.
- 2022-10-315 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver ledit procès-verbal.
- 2022-10-316 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-10)

VILLE DE PINCOURT

2022-10-317 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2022

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de septembre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-10-318 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « RÉSERVE INFORMATION ET AMÉLIORATION DE RÉSEAUX – DÉPENSE POUR BONIFICATION DU SITE WEB

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour la bonification des modalités du site web de la Ville auprès de la firme « *Locomotive Inc.* », pour la somme de 10 865,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Réserve informatique et amélioration des réseaux » soit imputée au poste 22.100.40.795.

2022-10-319 SUJET : APPUI – MÉMOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – PROJET DE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE D'HABITATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL 2022

Considérant le projet de Politique métropolitaine d'habitation déposé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en juin 2022 ;
Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges considère que, dans sa forme actuelle, ce projet de politique risque de ne pas répondre aux attentes des quelques 171 600 ménages du Grand Montréal qui éprouvent déjà des besoins impérieux de logement et qui vivent en précarité financière ;

Considérant que le projet de politique devrait mettre de l'avant des pistes d'action à la hauteur de la gravité de la situation, laisser aux municipalités et aux MRC la marge de manœuvre nécessaire au développement de projets en cohérence avec les compétences des municipalités et des MRC, et se concentrer davantage sur les enjeux directement en lien avec ce besoin essentiel, soit celui de se loger ;

Considérant que la CMM doit resserrer le nombre d'objectifs et pistes d'action à ceux qui ont réellement trait au logement au lieu de s'égarer dans toutes les autres planifications de la CMM ;

Considérant que la somme investie annuellement par les 82 municipalités de la CMM en logement social auprès de cette dernière est considérable et commande une politique et des résultats à la hauteur de cet investissement ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution numéro 22-08-31-26 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoyant le dépôt d'un mémoire dans le cadre du projet de politique d'habitation de la CMM 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil de la Ville de Pincourt appuie le mémoire présenté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du projet de politique métropolitaine d'habitation de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) 2022 ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2022-10-320 SUJET : APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC AFIN DE FAVORISER LES DIFFÉRENTS USAGES EN FORÊT PUBLIQUE

Considérant que l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises ;

Considérant que le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production ;

Considérant que les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021 ;

Considérant que les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays ;

Considérant que la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022 ;

Considérant que cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada ;

Considérant que le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises ;

Considérant que les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année ;

Considérant que pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs ;

Considérant que l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec ;

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique ;

Considérant que le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022 ;

Considérant que le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique ;

Considérant que les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec ;

Considérant qu'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec ;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

2022-10-321 SUJET : CONGÉDIEMENT – DOSSIER DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 4050

Considérant les recommandations de la direction générale, il est ;

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les recommandations de procéder au congédiement de l'employé numéro 4050.

De mettre fin au lien d'emploi entre la Ville de Pincourt et l'employé numéro 4050.

2022-10-322 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-10-323 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2022.

2022-10-324 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN TRACTEUR DE MARQUE KUBOTA POUR LA ZAMBONI

Considérant la recommandation des membres de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 26 septembre 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un tracteur de marque Kubota pour la Zamboni, suivant recherches de prix, auprès de la firme « ENTREPRISES SUD-OUEST » pour la somme de 45 760,05 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.300.40.091.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 9 152,01 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-10-325 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - OCTROI DE MANDAT POUR LE PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉS POUR LA RUE LEDUC ET LA 7E AVENUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussés pour la rue Leduc et la 7^e Avenue, auprès de la firme « AQUA DATA INC. », pour une somme de 3 443,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures », soit imputée au poste 02.401.00.418.

VILLE DE PINCOURT

2022-10-326 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION D'UN CONTENEUR PERMANENT AU PARC OLYMPIQUE

Considérant la recommandation des membres de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 26 septembre 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation d'un conteneur permanent au Parc Olympique, auprès de la firme « *CONTENEURS EXPERTS INC.* », pour une somme de 38 482,48 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.700.20.033.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 7 696,49 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-10-327 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI D'UN MANDAT POUR LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DU LABORATOIRE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant la demande effectuée par la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ;

Considérant la recommandation des membres de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 26 septembre 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour le nettoyage et la désinfection du laboratoire du Service des travaux publics, auprès de la firme « *SOLUTIONS S-E-R NETTOYAGE* », pour une somme de 9 778,88 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste 02.326.00.531.

2022-10-328 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 856 – OCTROI D'UN MANDAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CÈDRES À LA CASERNE-ATELIERS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense pour la fourniture et l'installation de cèdres à la Caserne-Ateliers, auprès de la firme « *LES GARS DES CÈDRES INC.* », pour une somme de 20 560,98 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.300.20.035.

VILLE DE PINCOURT

2022-10-329 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION ET D'INFRASTRUCTURES – OCTROI D'UN MANDAT POUR LE SURFAÇAGE DES 3^E ET 4^E AVENUES

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour le surfacage des 3^e et 4^e Avenues, auprès de la firme « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. », pour une somme de 42 126,84 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé « Projets de réfection et d'infrastructures », soit imputée au poste 02.320.00.625.

2022-10-330 SUJET : OCTROI DE CONTRAT POUR DES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE RÉSIDUS ORGANIQUES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES POUR LES MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE PERROT – APPEL D'OFFRES GT2022-21

Considérant que le contrat pour la collecte et le transport des résidus organiques, conclu dans la cadre d'un regroupement chapeauté par la Ville de Vaudreuil-Dorion, prend fin le 31 décembre 2022 ;

Considérant que les quatre municipalités sur l'île Perrot (L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil) ont manifesté leur intérêt à former un regroupement pour conclure un nouveau contrat pour l'année 2023 ;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 9 septembre 2022 et l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres ;

Considérant que chacune des municipalités participantes est responsable de l'attribution du contrat et de la gestion des opérations pour son territoire, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence « *SERVICES RICOVA INC.* » pour des services de ramassage et de transport des résidus organiques et services complémentaires pour l'année 2023 pour une somme de trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent six et quarante-deux (394 406,42 \$), toutes taxes incluses, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro GT2022-21 ;

Que le contrat soit adjugé pour un (1) an, soit à compter de 2023 ;

Que la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire ;

Que la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, soit autorisée à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de ramassage et de transport des résidus organiques et services complémentaires et qu'elle soit également autorisée à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

VILLE DE PINCOURT

2022-10-331 SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN CULTURE POUR LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES DE 12 À 18 ANS »

Considérant les exigences du programme d'aide financière du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ OU RETIRÉ À LA MAJORITÉ

D'autoriser le dépôt de la demande dans le cadre du programme « *Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans* » du Ministère de la Culture et des Communications.

De désigner madame Sabrina Martel, agente de développement social des Loisirs et Services communautaires, comme mandataire aux fins de ce projet.

2022-10-332 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission d'administration et de finances

- 6 septembre 2022

Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire

- 26 septembre 2022

2022-10-333 SUJET : ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 781-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 781, TEL QU'AMENDÉ

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné conformément à la Loi à la séance ordinaire du 13 septembre 2022, sous le numéro 2022-09-296 et que le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance sous le même numéro de résolution ;

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de Règlement numéro 781-05 modifiant le règlement de construction numéro 781, tel qu'amendé de façon à :

- Modifier la version applicable du Code de construction du Québec, chapitre 1 – Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2010 (modifié) ;

VILLE DE PINCOURT

- Modifier la version applicable du Code national de prévention des incendies du Canada.

2022-10-334 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-14 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Considérant l'avis de motion déposé en séance ordinaire du 13 septembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-09-297 ;

Considérant le dépôt du projet de Règlement numéro 509-14 lors de cette même séance sous le même numéro de résolution, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 509-14 – Règlement amendant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement.

2022-10-335 SUJET : DEMANDE D'UN USAGE CONDITIONNEL VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE SUR LE LOT NUMÉRO 5 290 442 SUR LE BOULEVARD DU TRAVERSIER

Considérant le dépôt de la demande d'un usage conditionnel visant à autoriser la construction d'un concessionnaire automobile sur le lot numéro 5 290 442 sur le boulevard du Traversier ;

Considérant que le projet est assujéti à une approbation en vertu du Règlement numéro 786 relatif aux usages conditionnels ;

Considérant que le projet est soumis aux critères généraux et aux critères d'évaluation spécifiques relatifs à la zone C2-02 en vertu du Règlement numéro 786 relatif aux usages conditionnels ;

Considérant la recommandation d'acceptation des membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 11 août 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'usage conditionnel visant la construction d'un concessionnaire automobile sur le lot numéro 5 290 442 sur le boulevard du Traversier.

2022-10-336 SUJET : AVIS D'ASSUJETTISSEMENT À UN DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 1 721 932 CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant qu'en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c.C-19, un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville de Pincourt (ci-après « la Ville ») afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;

Considérant l'adoption à cette fin du règlement numéro 921 par lequel les immeubles contenus sur l'ensemble du territoire de la ville de Pincourt sont sujets à être visés un droit de préemption pour des fins municipales ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Pincourt d'assujettir le lot 1 721 932, propriété de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Lorette, à un droit de préemption pour des fins de construction et/ou d'aménagement d'infrastructures municipales, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. D'assujettir le lot 1 721 932 du Cadastre du Québec à un droit de préemption pour fins de construction et/ou d'aménagement d'infrastructures municipales ;
2. De mandater le cabinet « *Dunton Rainville sencl* » afin qu'il prépare toutes les procédures nécessaires pour l'assujettissement du droit de préemption.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 22 et s'est terminée à 19 h 45.

2022-10-337 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 46, de lever la Séance ordinaire du 11 octobre 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE